

**OCLT : O1 - Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire**  
**ODD : O1.D2 - Lutter contre le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), espèce végétale invasive portant atteinte à certains habitats dunaires et espèces inféodées**

|   |  |
|---|--|
| <b>Résultats attendus</b>                         | Elaboration d'un plan de lutte contre le Sénéçon en arbre ( <i>Baccharis halimifolia</i> )<br>Mise en œuvre de traitements expérimentaux   |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b> | Prés salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i> ) (1330)<br>Prés salés méditerranéens ( <i>Juncetalia maritimi</i> ) (1410)<br>Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques ( <i>Sarcocometea fruticosi</i> ) (1420)<br>Dépressions humides intradunales (2190) |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b> | Gorgebleue à miroir (A272)   |
| <b>Localisation</b>                               | Zones colonisées par <i>Baccharis halimifolia</i>  |
| <b>Surface concernée</b>                          | Potentiellement environ 90 ha  |
| <b>Planification</b>                              | Elaboration du plan de lutte en année 1.<br>Expérimentation et mise en œuvre à partir de l'année 2<br>Observatoire à partir de l'année 3   |
| <b>Actions liées</b>                              | FM1, FG1, FG3, FG8   |

### Justification de l'action

Le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), arbuste originaire d'Amérique du Nord, a été largement utilisé à des fins ornementales en Europe depuis la fin du 17<sup>ème</sup> siècle. Sa naturalisation a rapidement été suivie en France par la colonisation de divers habitats naturels littoraux (atlantiques et méditerranéens), où il se développe en fourrés denses et ne permet plus l'expression des cortèges floristiques typiques. L'espèce est ainsi classée parmi les plantes invasives (« pestes végétales ») en France, Espagne et Australie. Localement, son développement spectaculaire dans le secteur de Bonne Anse est tenu responsable de la forte régression de plusieurs espèces végétales patrimoniales et/ou protégées (Saule des sables, Orchis des marais, Euphrase de Jaubert, Œillet des dunes), voire de la disparition complète de la Sagine noueuse et de la Petite Centaurée à fleurs serrées. Un plan de lutte contre cette espèce invasive est donc nécessaire.

### Description de l'action

#### MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

La lutte contre *Baccharis halimifolia* est réputée difficile en raison du potentiel de recolonisation rapide liée aux stocks de graines présents dans le sol ou en provenance de plantations ornementales hors site Natura 2000 (graines anémochores de type « pissenlit »).

#### → **Elaboration et mise en œuvre d'un plan de lutte global contre *Baccharis halimifolia***

1. Diagnostic cartographique des zones envahies
2. Hiérarchisation des zones à traiter en priorité
3. Nature et chiffrage des mesures à mettre en œuvre

Les moyens de lutte devront être définis en tenant compte des mesures expérimentées sur d'autres sites (lutte mécanique par broyage, débroussaillage manuel,... éventuellement lutte chimique, lutte préventive et information pour prévenir la (re-)colonisation à partir des plantations ornementales hors site Natura 2000).

#### 4. Expérimentations

Etant donnée la difficulté à éradiquer durablement *Baccharis halimifolia*, les mesures seront dans un premier temps menées à titre expérimental préférentiellement sur des surfaces restreintes dans un premier temps, afin de permettre une évaluation aisée de l'efficacité comparée de différentes techniques mises en œuvre (suivis synchroniques et diachroniques, zones témoin).

#### 5. Définition d'un cahier des charges de lutte contre *Baccharis halimifolia*

En fonction des résultats des expérimentations, un cahier des charges de lutte contre cette espèce à plus grande échelle sera défini.

#### 6. Mise en œuvre du plan de lutte

A l'issue de la rédaction du cahier des charges, la fiche action fera l'objet d'une nouvelle rédaction afin de généraliser la mise en œuvre du plan de lutte contre *Baccharis halimifolia*.

### → Mise en place d'un observatoire (suivi de l'évolution)

Un suivi cartographique des zones envahies sera conduit tous les 2 ans, afin de quantifier l'extension éventuelle de *Baccharis halimifolia*.

Par ailleurs, sur les secteurs faisant l'objet d'expérimentations, un suivi sera effectué par comparaison avec les zones témoins, afin de déterminer les techniques les plus efficaces.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

Des contacts devront être pris avec les organismes gestionnaires de sites naturels confrontés à la problématique *Baccharis* et ayant expérimentés des moyens de lutte. Leurs retours d'expérience devront être pris en compte pour éviter certaines difficultés connues.

Compte tenu des différentes expérimentations menées sur ce site, l'expertise du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique sera sollicitée pour valider le cahier des charges de lutte contre *Baccharis halimifolia*.

La nouvelle fiche action relative à la mise en œuvre du plan de lutte sera présentée pour avis au CSRPN. Le plan de lutte fera l'objet d'un suivi régulier afin d'en assurer la pertinence à court et moyen terme.

### Outils

Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, subventions, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

### Acteurs concernés

Office National des Forêts, collectivités locales, propriétaires ou ayant droit

## Plan de financement

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

| Intitulé  | Coût prévisionnel   | Calendrier (5 ans) |   |   |   |   |
|---|---|--------------------|---|---|---|---|
| Elaboration du plan de lutte  | Terrain : 2 j, Rédaction et cartographie : 10 j = Environ 6 000 €   | X                  |   |   |   |   |
| Mise en œuvre du plan de lutte<br>Expérimentation et généralisation   | Coût variable en fonction des préconisations du plan de lutte<br>Pour mémoire, coût indicatif de la lutte mécanique :<br>4 000€ à 12 000 €/ha   |                    | X | X | X | X |
| Observatoire (suivi de l'évolution)<br>Suivi bisannuel sur l'ensemble des zones potentielles (années 3 et 5) :<br>Suivi et analyse comparative des zones d'expérimentation (années 3, 4 et 5) | Suivi bisannuel sur l'ensemble des zones potentielles (années 3 et 5) :<br>Terrain et rédaction : 10 j = Environ 5 000 €<br>Suivi des zones d'expérimentation : Terrain + rédaction : 10 j<br>= Environ 5 000 €<br>Soit au total 10 000 € |                    |   | X | X | X |

**Budget prévisionnel sur 5 ans :** Minimum 16 000 € sur 5 ans (hors coût des expérimentations et de mise en œuvre du plan de lutte)

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, Collectivités, ONF

## Partenaires et structures ressources

Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire National Botanique de Brest, Office National des Forêts, Muséum National d'Histoire Naturelle, organismes gestionnaires confrontés à la problématique *Baccharis* (PNR de Camargue,...), associations et experts locaux, DREAL, DDTM17

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateurs de mise en œuvre :

- Rapport dressant le plan de lutte contre *Baccharis halimifolia*,
- Surfaces traitées,
- Efforts consentis : nombre d'hj et coût des réalisations.

### Indicateurs de performance :

- Evolution du niveau d'envahissement (rapports annuels de l'observatoire).